

COMITE DE NEGOCIATION

18 décembre 2013: **comité de négociation 334**. Seuls quatre points de l'ordre du jour ont été traités. De plus, les Présidents des organisations syndicales ont été convoqués par la ministre de l'Intérieur au cours de la réunion.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

PREAVIS DE GREVE LABOS DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Les débats sur le préavis de grève - entamés lors du comité de négociation 333 du lundi 16 décembre 2013 écoulé - se sont poursuivis. La DGJ s'engage à créer, pour le 1^{er} janvier 2014, un service de permanence provinciale pour la grande criminalité. En effet, au 1^{er} janvier 2014, plusieurs INP fraîchement diplômés renforceront les labos. Ces INP sont, certes, sans aucune expérience. Il est clair que les mesures proposées sont insatisfaisantes, aussi nous interrogeons l'autorité sur la question de savoir qui assumera la responsabilité s'il s'avère que certaines enquêtes échouent à cause d'un manque d'expérience. Le Directeur général de la DGJ assure qu'il assumera ses responsabilités en la matière.

Plusieurs membres du personnel ont sollicité une place à la PJF d'Anvers dans le cadre des réaffectations prévues en vue de l'optimisation. Ce serait une mauvaise solution de les insérer au labo si ces personnes ne démontrent pas d'intérêt pour une telle fonction.

L'autorité explique qu'il n'y a pas d'autres solutions à court terme.

Une fois de plus, nous attirons l'attention de l'autorité sur le manque criant de personnel au sein des Labos et nous insistons sur sa responsabilité en matière de bien-être au travail.

La réunion est ensuite suspendue, car l'autorité propose d'interrompre les débats et de les poursuivre dans l'après-midi de sorte que la direction de la DGJ ait le temps d'élaborer une proposition concrète et plus adéquate.



Lors de la reprise des débats, le Directeur général de la DGJ précise que l'objectif est d'organiser la permanence *Crime* d'Anvers au niveau provincial à partir du 13 janvier 2014. Le Labo de Louvain sera également renforcé, le but étant de trouver un équilibre opérationnel entre INP et INPP. Le Directeur général de la DGJ donne un aperçu des services de permanence *Crime* pendant et hors les heures de bureau.

Un débat long et intense démarre.

A la demande du front commun syndical SLFP-Police, SNPS et CSC-SP, la réunion est à nouveau suspendue.

Les syndicats exigent que les services de permanence du Labo soient organisés au niveau provincial et qu'il soit remédié d'urgence au problème de pénurie d'effectifs.

Le préavis de grève est maintenu. Les discussions entre les partenaires seront poursuivies jeudi et vendredi prochain.

CONCEPT DE LA FORMATION DE BASE INP

La nouvelle formation d'INP prévoit que la formation de base pour agent soit complètement séparée de la formation pour inspecteur. La formation pour inspecteur se compose de deux grandes parties subdivisées en plusieurs groupes.

Chaque groupe impose un taux de présence de 80%. Les aspirants devront, le cas échéant, justifier les 20% d'absence. On ambitionne un taux de présence de 100%.

Le portfolio subsistera. Le SLFP-Police insiste pour que l'objectif du portfolio soit strictement défini.



L'aspirant doit réussir chacun des modules. A l'issue de la formation de douze mois, l'aspirant effectuera un stage probatoire de six mois.

Le SLFP-Police demande à l'autorité de signaler aux académies de police que le projet modifié de formation n'est pas définitif et qu'il fera encore l'objet de négociations. De plus, nous remarquons que la composition du jury de la commission d'examen pose un réel problème.

PREAVIS DE GREVE ZP LES ARCHES

Le SLFP-Police, le SNPS et la CSC-SP ont déposé un préavis de grève sur base des points suivants pour lesquels nous demandons une réponse de la part de l'autorité :

- Le collège de police a-t-il pris la décision de reverser un excédent de € 2.000.000 du budget de la police à la commune, bien que 60% de ce montant provienne de l'autorité fédérale?
- L'effectif de la zone de police est-elle actuellement en dessous de la norme KUL ?
- Est-il correct que les communes octroient une dotation de € 60 par habitant, tandis que ce montant est plus élevé ailleurs ?
- Est-il correct que la zone de police refuse de statutariser ses membres du personnel CALog?

L'autorité locale explique que les communes rencontrent de grandes difficultés budgétaires de sorte qu'elles sont obligées de faire des économies au niveau des services de police. Le fonds de pensions de la police est devenu impayable pour les communes. Les dotations communales sont adaptées aux besoins actuels.

L'autorité locale affirme que ni le budget 2014, ni la politique en matière de personnel ne sont connus à l'heure actuelle. L'autorité prétend que des statutarisations pèseraient trop lourd sur le budget. La diminution des dotations relève d'une décision unilatérale de tous les bourgmestres de la zone de police.



Nous précisons à l'autorité locale que des normes ont été fixées et que le président du collège de police ne les respecte pas. La zone de police est de moins en moins capable d'effectuer ses fonctions de base. Le personnel de la zone doit faire face à une augmentation de la charge de travail.

Nous exigeons que la zone de police élabore un plan de politique clair prévoyant que les excédents soient investis au profit de la police.

L'autorité locale est prête à faire un effort pour augmenter son effectif jusqu'à la norme KUL, mais ignore comment elle fera pour libérer les moyens nécessaires. Les autres engagements sont beaucoup trop vagues. L'autorité locale ne fait aucune proposition concrète.

Le front commun syndical maintient et active son préavis de grève pour la ZP Les Arches.

MOBILITE ASPIRANTS

Le dernier point de l'ordre du jour concerne la mobilité des aspirants. Le résultat détaillé de ces négociations fait l'objet de notre Newsletter 4/2013, récemment publiée.